



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 juillet 2024 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BREBION Pascal, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, SBLANDANO Bruno, AYME Michel, POSTIAUX Régis

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, CARELLO Danièle donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, MANDINE David donne pouvoir à GROSSO Aurélie, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Nathalie, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, SERAFINI Audrey, DIOP Alix, MORENO Manuel

Délibération N° 24/96-

OBJET : DENOMINATIONS VOIES COMMUNALES

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

L'adjoint en charge de l'adressage rappelle à l'Assemblée que la commune a mené un travail général sur l'adressage de l'ensemble des habitations du territoire. L'ensemble des habitations étant maintenant associé à un numéro, il persiste certaines voies à dénommer.

Il précise que conformément à l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation* ».

Il propose à cet effet de dénommer 5 nouvelles voies comme suit :

Nouvelle dénomination	Partant de	Jusqu'à	Référence annexe du plan
Chemin du Pas du Loup	Chemin du Stade	Canal de Marseille	1

Des impasses, situées comme suit :

Le long du linéaire de l'avenue Jean Monet en arrivant de l'impasse Jean Monet et dans l'ordre :

- L'impasse Irma Reybaud – référence annexe au plan 2
- L'impasse Marie-Madeleine Fourcade – référence annexe au plan 3

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Le long du linéaire de la rue du Pigeonnier en s'engageant du boulevard J.F. Kennedy, face au chemin de la Jacourette :

- L'impasse Berthe Morisot – référence annexe au plan 4

Le long du linéaire Jean Giono, après l'impasse du Hibou Rouge pour se rendre à la rue du Pigeonnier :

- L'impasse Edouard Manet – référence annexe au plan 5

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE de dénommer les voies exposées par l'Adjoint conformément à ses recommandations.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 24/07/24
Et de la publication sur le site internet le... 24/07/24.....
ou notification le